

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour provisoire*

**Financement de la Mission d'appui des Nations Unies
au Timor oriental****Budget de la Mission d'appui des Nations Unies
au Timor oriental pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
II. Ressources nécessaires	18
III. Analyse des variations	20
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	26
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne.	27
Annexe	
Organigrammes	30
Carte	33

* A/59/150.



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice 1^{er} juillet 2004-30 juin 2005, qui se chiffre à 85 393 400 dollars, dont 77 304 800 dollars au titre des opérations de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 20 mai 2005 et 8 088 600 dollars au titre du lancement des activités de liquidation pour la période 21 mai-30 juin 2005. Il comprend des contributions volontaires en nature budgétisées à hauteur de 60 000 dollars, dont 53 300 dollars au titre des opérations, auxquelles s'ajoutent 6 700 dollars au titre du lancement des périodes de liquidation. Le présent rapport reprend et remplace le projet de budget de la MANUTO pour la période 1^{er} juillet-31 décembre 2004 (A/58/795).

Le budget couvre le déploiement de 42 officiers de liaison, de 310 militaires, d'un groupe d'intervention international de 125 personnes, de 157 membres de la police civile, de 58 conseillers civils, de 277 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 614 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 20 administrateurs et 144 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 1^{er} juillet 2004-30 juin 2005 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, regroupés en trois programmes découlant du paragraphe 3 de la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité en date du 14 mai 2004, à savoir : administration publique et appareil judiciaire du Timor-Leste et administration de la justice à l'égard des crimes graves; renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste; sécurité et stabilité du Timor-Leste; ainsi qu'un volet appui. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été attribués aux différents programmes ainsi qu'à la composante Appui, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration qui sert l'ensemble de la Mission. Les ressources financières destinées à financer les dépenses opérationnelles ont été rattachées à la composante Appui par la quantification des produits correspondant aux objets de dépense de cette catégorie.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépense			Dépenses prévues pour la période 1 ^{er} juillet 2004-30 juin 2005		Total	Variation	
	1 ^{er} juillet 2002- 30 juin 2003	1 ^{er} juillet 2003- 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004- 20 mai 2005	21 mai- 30 juin 2005		Montant	Pourcen- tage
	Dépenses	Montant alloué	Fonctionnement	Lancement de la liquidation			
Personnel militaire et de police	131 110,2	90 325,4	15 366,7	2 110,3	17 477,0	(72 848,4)	(80,7)
Personnel civil	64 806,2	52 950,8	33 117,3	3 002,7	36 120,0	(16 830,8)	(31,8)
Dépenses opérationnelles	92 024,7	65 551,3	28 767,5	2 968,9	31 736,4	(33 814,9)	(51,6)
Total brut	287 941,1	208 827,5	77 251,5	8 081,9	85 333,4	(123 494,1)	(59,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	8 232,9	6 554,3	5 527,5	382,9	5 910,4	(643,9)	(9,8)
Total net	279 708,2	202 273,2	71 724,0	7 699,0	79 423,0	(122 850,2)	(60,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	60,0	60,0	53,3	6,7	60,0	—	—
Total	288 001,1	208 887,5	77 304,8	8 088,6	85 393,4	(123 494,1)	(59,1)

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police civile</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Conseillers civils</i>	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif autorisé 2003/04	—	—	—	—	22	9	—	—	31
Effectif proposé 2004/05	—	—	—	—	21	8	5	—	34
Programmes									
Administration publique et appareil judiciaire du Timor-Leste et administration de la justice à l'égard des crimes graves									
Effectif autorisé 2003/04	—	—	—	—	89	75	41	89 ^c	294
Effectif proposé 2004/05	—	—	—	—	78	88	48	58	272
Renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste									
Effectif autorisé 2003/04	—	—	550	—	4	70	—	—	624
Effectif proposé 2004/05	—	—	157	—	2	50	—	—	209
Sécurité et stabilité du Timor-Leste									
Effectif autorisé 2003/04	95	3 405	—	125	3	45	—	—	3 673
Effectif proposé 2004/05	42 ^d	435 ^e	—	—	2	20	—	—	499
Composante Appui ^f									
Effectif autorisé 2003/04	—	—	—	—	281	729	168	—	1 178
Effectif proposé 2004/05	—	—	—	—	174	448	91	—	713
Total									
Effectif autorisé 2003/04	95	3 405	550	125	399	928	209	89^c	5 800
Effectif proposé 2004/05	42^d	435^e	157	—	277	614	144	58	1 727
Variation nette	(53)	(2 970)	(393)	(125)	(122)	(314)	(65)	(31)	(4 073)

Note : L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.

^a Effectif autorisé et proposé le plus élevé.

^b Dont 20 administrateurs recrutés sur le plan national.

^c À l'exclusion de huit conseillers civils, autorisés dans le cadre des Volontaires des Nations Unies.

^d Officiers de liaison.

^e Y compris un groupe d'intervention international de 125 personnes.

^f Y compris la Section de la sécurité.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le Conseil de sécurité a énoncé le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) dans sa résolution 1410 (2002) du 17 mai 2002. Par sa résolution 1480 (2003) du 19 mai 2003, il a prorogé le mandat de la MANUTO pour une période de 12 mois, jusqu'au 20 mai 2004. Par la suite, dans sa résolution 1543 (2004) du 14 mai 2004, le Conseil a accueilli avec satisfaction la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MANUTO pour une nouvelle phase de consolidation d'un an et décidé de proroger le mandat de la Mission pour une période de six mois, l'objectif étant de le proroger ensuite de nouveau pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005. Le Conseil a également décidé de réduire les effectifs de la MANUTO et d'en redéfinir les tâches.

2. La MANUTO a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de favoriser la stabilité et la sécurité à long terme du Timor Leste.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées en exécutant les principaux produits correspondants indiqués dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont regroupés en trois programmes découlant du paragraphe 3 de la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité et décrits en détail dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2004/333) : administration publique et appareil judiciaire du Timor Leste et administration de la justice à l'égard des crimes graves; renforcement du maintien de l'ordre au Timor Leste; sécurité et stabilité du Timor Leste; en outre, un volet appui.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui sont nécessaires pour que la Mission puisse atteindre l'objectif fixé par le Conseil de sécurité dans les délais prévus, tandis que les réalisations effectives reflètent les progrès accomplis dans cette voie au cours de l'exercice. Les ressources humaines de la Mission, pour ce qui est des effectifs, ont été affectées aux différents programmes ainsi qu'à la composante Appui, à l'exception de celles de la direction exécutive et de l'administration de la Mission, qui peuvent être attribuées à l'ensemble de la Mission. Les ressources financières destinées à financer les dépenses opérationnelles ont été rattachées au volet appui par la quantification des produits correspondant aux objets de dépense au titre des dépenses de cette catégorie. Les variations des effectifs par rapport au budget de 2003/04 sont expliquées au titre des programmes correspondants et de la composante Appui.

5. Pendant sa phase de consolidation, la MANUTO sera dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général, ayant le rang de sous-secrétaire général, qui sera assisté d'un représentant spécial adjoint de la classe D-2. Les opérations militaires seront dirigées par un commandant de la force de la classe D-2.

6. Le siège de la Mission sera maintenu à Dili. Les effectifs de la MANUTO se composeront de 42 officiers de liaison, 310 soldats en unités constituées et d'un groupe d'intervention international de 125 personnes, de 157 conseillers de la police civile, et dirigé par un conseiller de haut niveau, et de 58 conseillers civils; quant au personnel civil, il se répartira comme suit : 277 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 614 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 20 administrateurs et 144 Volontaires des Nations Unies.

7. En ce qui concerne les activités liées à la réduction des effectifs de la Mission et à la liquidation des avoirs qui ne sont plus requis par les opérations réduites, il est également prévu qu'un groupe de la transition administrative soit maintenu dans le cadre des effectifs civils demandés, pour une période d'une durée maximale de trois mois (juillet-septembre 2004). Ce groupe se compose de 24 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 35 Volontaires des Nations Unies et 50 agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Direction exécutive et administration

8. La direction et l'administration générales de la Mission seront assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				Total partiel
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général^a											
Effectif autorisé 2003/04	1	1	8	5	–	7	–	22	9	–	31
Effectif proposé 2004/05	1	1	6	7	–	6	–	21	8	5	34
Variation nette	–	–	(2)	2	–	(1)	–	(1)	(1)	5	3

^a Y compris le Bureau du Conseiller juridique.

^b Y compris deux agents recrutés sur le plan national.

9. Les effectifs proposés pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général tiennent compte des ajustements découlant de la réduction des effectifs de la Mission et de la révision de ses tâches, notamment la nomination du Représentant spécial au rang de sous-secrétaire général et le déclassement de D-2 à D-1 du poste de directeur du Bureau du Représentant spécial. L'effectif proposé tient également compte du regroupement des services de traduction et d'interprétation au Bureau du Représentant spécial (augmentation de 2 postes P-3 et de 2 postes de Volontaire des Nations Unies), ainsi que de la création de trois postes de Volontaire des Nations Unies (1 assistant personnel du Représentant spécial, 1 fonctionnaire du protocole et 1 assistant administratif au Bureau du Conseiller juridique), pour un total de 5 Volontaires.

10. Afin de favoriser le renforcement des capacités nationales, l'effectif proposé tient compte de la création de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national (assistant du responsable des questions de parité et des questions liées au VIH/sida), compensée par la réduction de trois postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national, soit une réduction nette d'un poste dans l'effectif national.

Programme 1
Administration publique et justice au Timor-Leste
et justice en matière de crimes graves

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Capacités institutionnelles durables des principales institutions publiques du Timor-Leste, dont le Parlement, la présidence, les services du Premier Ministre, les principaux ministères et institutions judiciaires	1.1.1 Le Parlement national timorais adopte des lois organiques portant sur le fonctionnement des principales institutions de l'État et la création d'institutions n'ayant pas encore été rendues opérationnelles, dont le Conseil d'État et le Conseil supérieur de défense et de sécurité 1.1.2 La communauté internationale continue de soutenir le Timor-Leste après mai 2005
<i>Produits</i> • Orientation et encadrement régulier des homologues timorais par les 58 conseillers civils essentiels pour ce qui est du renforcement des capacités dans les principales institutions de l'État • Les 58 conseillers civils aident les homologues timorais à rédiger des cadres juridiques, règles, réglementations et consignes • Les 58 conseillers civils formulent des plans d'action dans le cadre de la stratégie de sortie en consultation avec les pouvoirs publics du Timor-Leste • Réunions mensuelles avec le corps diplomatique et les donateurs bilatéraux et multilatéraux afin de trouver des sources d'aide au-delà de mai 2005 en ce qui concerne le renforcement des capacités des principales institutions publiques • Évaluation des besoins futurs des institutions publiques à l'intention des partenaires bilatéraux et multilatéraux	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Système judiciaire opérant au Timor-Leste	1.2.1 Tout le personnel requis est affecté aux trois tribunaux de district 1.2.2 Réduction de la période d'attente des procès, qui est actuellement d'au moins six mois en moyenne 1.2.3 Mise de services de défense à la disposition de tous les détenus et inculpés
<i>Produits</i> • Encadrement et orientation réguliers des juges, du personnel des tribunaux et autres membres du système judiciaire du Timor-Leste • Réunions mensuelles avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux visant à définir et résoudre les faiblesses institutionnelles du système judiciaire nécessitant une aide bilatérale et multilatérale et à trouver des sources d'appui au secteur de la justice au-delà de mai 2005	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.3 Achèvement des mises en jugement pour crime grave	1.3.1 Les 137 mises en accusation pour meurtre ont toutes été effectuées 1.3.2 Poursuite de 29 accusés en instance de jugement et de tout inculpé supplémentaire détenu par la suite, jusqu'au stade du procès 1.3.3 Les tribunaux timorais se prononceront d'ici à mai 2005 sur toutes les demandes de mandat d'arrêt introduites pour des accusés et suspects qui se trouvent hors du territoire du Timor-Leste
<i>Produits</i> • Clôture de l'instruction pour les 137 affaires de meurtre • Mise en accusation des organisateurs d'actes de violence ou auteurs des crimes les plus flagrants • Achèvement de la formation de 5 procureurs timorais, 2 chargés de dossiers, 3 stagiaires en informatique, 3 encodeurs-dépositaires des éléments de preuve et 17 enquêteurs de la police nationale du Timor-Leste	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.4 Progrès dans la défense des droits de l'homme	1.4.1 Le Gouvernement timorais s'acquitte des obligations conventionnelles en matière d'établissement de rapports découlant des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme 1.4.2 Création d'un bureau de « Provedor » (médiateur) avec représentation au niveau des districts 1.4.3 Mise en place de procédures concernant la suite à donner aux plaintes en matière de droits de l'homme par le Bureau du « Provedor » 1.4.4 Achèvement et diffusion du rapport final de la Commission d'accueil, de vérité et de réconciliation
<i>Produits</i> • Formation de 20 fonctionnaires chargés de rédiger les rapports requis au titre des traités relatifs aux droits de l'homme • Commentaires au sujet du document de base élargi et des rapports complémentaires au titre d'instruments relatifs aux droits de l'homme • Assistance technique et conseils pour l'établissement de questionnaires et la collecte de données aux fins de l'établissement de rapports dans le cadre d'instruments relatifs aux droits de l'homme	

- Commentaires sur les projets de texte ayant des incidences en matière de droits de l'homme
- Deux exposés sur les droits de l'homme à l'intention des parlementaires
- Réponse aux questions émanant du Parlement ou de commissions parlementaires dans le cadre de rapports spéciaux relatifs aux droits de l'homme
- Douze ateliers de formation dans le domaine des droits de l'homme intéressant 30 groupes de la société civile visant à renforcer leurs capacités en matière de suivi et de plaidoyer
- Trois ateliers de formation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des parlementaires et fonctionnaires chargés de la rédaction de textes législatifs
- Trente-six émissions radiophoniques hebdomadaires de sensibilisation aux droits de l'homme
- Un groupe de base de 60 formateurs dans le domaine des droits de l'homme dotés des connaissances et des compétences techniques nécessaires poursuivront une formation pédagogique et en matière de plaidoyer
- Assistance technique au Bureau du Conseiller en matière de droits de l'homme auprès du Premier Ministre pour la mise au point du plan d'action national concernant les droits de l'homme et autres programmes
- Assistance technique pour la rédaction du rapport final de la Commission d'accueil, de vérité et de réconciliation
- Assistance technique pour l'archivage des nombreux renseignements recueillis par la Commission auprès de victimes et de témoins
- Programme de sensibilisation et de renforcement des capacités concernant le VIH à l'intention des communautés vulnérables
- Assistance technique en matière de VIH aux pouvoirs locaux, en collaboration avec d'autres organismes, pour la planification et l'élaboration de programmes nationaux

Facteurs externes

La communauté internationale et les responsables timorais s'engageront à continuer la poursuite des crimes graves. Les dirigeants timorais s'engageront personnellement à créer une administration publique transparente et responsable et un système judiciaire indépendant, le Gouvernement timorais accélérera la promulgation des cadres juridiques et règles et procédures et régissant les principales institutions publiques. Les partenaires du développement bilatéraux et multilatéraux prêteront assistance aux institutions publiques du Timor-Leste, en particulier le système judiciaire.

Tableau 2

Ressources humaines : Programme 1**Administration publique et justice du Timor-Leste et justice en matière de crimes graves**

	Personnel international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité	Total partiel			
I. Personnel civil											
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général											
Effectif autorisé 2003/04	1	–	2	–	–	2	–	5	2	–	7
Effectif proposé 2004/05	–	1	1	2	–	2	–	6	2	–	8
Variation nette	(1)	1	(1)	2	–	–	–	1	–	–	1
Bureau des affaires politiques											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	3	2	–	1	–	6	2	–	8
Effectif proposé 2004/05	–	–	2	2	–	–	–	4	3	–	7
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	2	1	–	(1)
Bureau des affaires relatives aux droits de l’homme											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	4	9	1	–	–	15	14	1	30
Effectif proposé 2004/05	–	1	3	9	1	–	–	14	21	–	35
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	7	(1)	5
Bureau de l’information											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	1	6	–	2	–	9	6	–	15
Effectif proposé 2004/05	–	–	1	3	–	1	–	5	8	–	13
Variation nette	–	–	–	(3)	–	(1)	–	(4)	2	–	(2)
Bureau de liaison du Groupe d’appui civil											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	1	1	–	1	–	3	–	–	3
Effectif proposé 2004/05	–	–	1	2	–	1	–	4	–	–	4
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Groupe des crimes graves											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	17	25	–	4	–	47	50	32	129
Effectif proposé 2004/05	–	1	15	25	–	4	–	45	54	48	147
Variation nette	–	–	(2)	–	–	–	–	(2)	4	16	18
Bureau de liaison de Jakarta											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	2	1	–	1	–	4	1	–	5
Effectif proposé 2004/05	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(2)	(1)	–	(1)	–	(4)	(1)	–	(5)
Total											
Effectif autorisé 2003/04	1	2	30	44	1	11	–	89	75	33	197
Effectif proposé 2004/05	–	3	23	43	1	8	–	78	88	48	214
Variation nette	(1)	1	(7)	(1)	–	(3)	–	(11)	13	15	17

	Personnel international								Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité	Total partiel			
II. Conseillers civils											
Effectif autorisé 2003/04										8	89 ^b
Effectif proposé 2004/05										–	58
Variation nette										(8)	(31)
Total général (I) + (II)											
Effectif autorisé 2003/04	1	2	30	44	1	11	–	89	75	41	294
Effectif proposé 2004/05	–	3	23	43	1	8	–	78	88	48	272
Variation nette	(1)	1	(7)	(1)	–	(3)	–	(11)	13	7	(22)

^a Y compris 18 administrateurs recrutés sur le plan national.

^b Non compris huit conseillers civils autorisés dans le cadre des Volontaires des Nations Unies.

11. L'effectif proposé au titre du programme 1 traduit des ajustements découlant de la réduction des effectifs de la Mission et de la révision de ses tâches, notamment la nomination du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la classe D-2, le renforcement du Groupe des crimes graves et la fermeture du Bureau de liaison de Jakarta. Afin de favoriser le renforcement des capacités nationales, il est prévu la création de 18 postes d'administrateur recruté sur le plan national compensée par la réduction de 5 postes locaux des services généraux, soit une augmentation nette de l'effectif national de 13 postes. Les modifications aux effectifs sont précisées ci-après :

a) **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.** Un poste P-3 supplémentaire (Assistant spécial du Représentant spécial adjoint), lié au déclassement de ce poste auparavant de la classe P-4, et un poste P-2 (Assistant exécutif du Représentant spécial adjoint), soit une augmentation nette d'un poste international. Le titulaire du poste P-2 aiderait le Représentant spécial adjoint à s'acquitter des tâches supplémentaires qui lui sont confiées, en particulier pour ce qui est de la formulation de la politique de la Mission concernant l'application des aspects politiques et des aspects de sécurité de son mandat, ainsi que du maintien de contacts avec toutes les parties, y compris les responsables politiques et militaires;

b) **Bureau des affaires politiques.** Un poste supplémentaire d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste des questions politiques);

c) **Bureau des affaires relatives aux droits de l'homme.** Dix-sept postes d'administrateur recruté sur le plan national (16 spécialistes des droits de l'homme et 1 traducteur interprète);

d) **Bureau de l'information.** Deux postes d'agent local des services généraux (assistant à l'information);

e) **Bureau de liaison du Groupe d'appui civil.** Un poste P-3 supplémentaire (spécialiste de l'évaluation). Le titulaire de ce poste établirait, en coordination avec les responsables de l'administration respectifs, les programmes de travail des 58 conseillers civils et en évaluerait régulièrement l'exécution, et suivrait et évaluerait les activités des conseillers de façon qu'ils s'acquittent intégralement de leurs obligations à l'égard de l'Organisation des Nations Unies;

f) **Groupe des crimes graves.** Par sa résolution 1543 (2004), le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il était nécessaire de combattre l'impunité et qu'il importait

que la communauté internationale fournisse un appui à cet effet, et a souligné que le Groupe des crimes graves devait achever ses enquêtes d'ici à novembre 2004 et terminer les mises en jugement et autres activités le plus rapidement possible et au plus tard le 20 mai 2005. À ce propos, il est proposé de renforcer le Groupe comme suit : 4 postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan local (assistant linguistique) et 16 postes de Volontaire des Nations Unies (1 dépositaire des éléments de preuve, 1 spécialiste de la gestion des témoins, 1 assistant de recherche pour la défense, 2 chercheurs, 3 transcripteurs, 4 huissiers, 4 traducteurs/interprètes), compensés par la réduction de 2 postes de juge du tribunal de district de Dili (1 P-5 et 1 P-4). Une fois les enquêtes achevées, l'effectif du Groupe des crimes graves serait réduit de 7 postes internationaux, 9 postes d'agent recruté sur le plan local et 2 postes de Volontaire des Nations Unies.

Programme 2

Renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Capacités durables en matière de maintien de l'ordre au Timor-Leste	2.1.1 Mise en place de mécanismes de liaison internes et externes de la police nationale du Timor-Leste pour assurer la coordination avec la force nationale de défense du Timor-Leste et l'appareil judiciaire 2.1.2 Mise en place de quatre unités spéciales dans la police nationale : Unité de police des frontières, Groupe d'intervention rapide, Unité d'intervention de la police (ancien Service d'intervention rapide) et Groupe de l'immigration et de la marine 2.1.3 Promulgation par le Gouvernement de la loi organique et du Code de discipline de la police nationale du Timor-Leste 2.1.4 Adoption de la loi sur la police nationale
<i>Produits</i> • Conseils techniques à la police nationale du Timor-Leste concernant l'élaboration de politiques, la planification stratégique, la collecte de renseignements, le code de conduite, les normes professionnelles et procédures disciplinaires et autres questions opérationnelles et techniques • Aide à la police nationale du Timor-Leste et à l'école de police en matière de formation et d'enseignement, ainsi que de formation en cours d'emploi et de recyclage • Réunions régulières avec la police nationale du Timor-Leste concernant la gestion, les procédures de budgétisation, la logistique et la mise en valeur des ressources humaines • Conseils à la police nationale du Timor-Leste pour ce qui est de la mise en place de relations de travail et de coopération avec les autres piliers du système judiciaire, tels que les tribunaux et les prisons	

- Assistance à la police nationale du Timor-Leste pour la formation d'unités spéciales, et notamment le renforcement des capacités dans les domaines de la neutralisation d'explosifs, de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, des enquêtes et de la police scientifique
- Conseils spécialisés concernant la rédaction de textes (lois, réglementations, règles, codes et instructions) dont la loi sur la police
- Réunions régulières avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux tendant à maintenir l'appui à la police nationale du Timor-Leste au-delà de mai 2005

Facteurs externes

La communauté internationale appuiera le renforcement de la force de police nationale du Timor-Leste et de services de maintien de l'ordre démocratiques. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux soutiendront les efforts de renforcement des capacités.

Tableau 3

Ressources humaines : Programme 2 Renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste

	Total									
I. Police civile										
Effectif autorisé 2003/04	550									
Effectif proposé 2004/05	157									
Variation nette	(393)									
	<i>Personnel international</i>								<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total partiel		Total
II. Personnel civil										
Bureau du Conseiller de police principal										
Effectif autorisé 2003/04	—	1	2	—	—	1	—	4	70	74
Effectif proposé 2004/05	—	1	—	—	—	1	—	2	50	52
Variation nette	—	—	(2)	—	—	—	—	(2)	(20)	(22)
Total général (I) + (II)										
Effectif autorisé 2003/04	—	1	2	—	—	1	—	4	70	624
Effectif proposé 2004/05	—	1	—	—	—	1	—	2	50	209
Variation nette	—	—	(2)	—	—	—	—	(2)	(20)	(415)

12. L'effectif proposé au titre du Programme 2 tient compte d'ajustements découlant de la réduction de la taille de la Mission et de la révision de son mandat et traduit la réduction de 20 postes d'agent des services généraux recrutés sur la plan national (traducteurs-interprètes).

Programme 3

Sécurité et stabilité du Timor-Leste

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Assurer la stabilité et la sécurité dans l'ensemble du Timor-Leste	3.1.1 Aucun incident touchant la sécurité extérieure ou intérieure n'exige une intervention militaire
<i>Produits</i> • 40 500 journées en attente des contingents (125 hommes du Groupe international d'intervention pendant 324 jours) • 16 200 journées de patrouille à pied (10 hommes par patrouille, 5 patrouilles par jour pendant 324 jours) • 8 100 journées de présence aux points de contrôle (5 hommes par point de contrôle, 5 points de contrôle par jour pendant 324 jours) • 10 368 journées de patrouille mobile de la liaison militaire aux fins de la formation et de l'information concernant l'évolution de la situation en matière de sécurité dans les zones frontalières (4 officiers de liaison par patrouille, 8 patrouilles par jour pendant 324 jours) • Organisation mensuelle de contacts entre les services de sécurité du Timor-Leste et de l'Indonésie • Échange hebdomadaire d'informations avec les forces armées indonésiennes et la force nationale de défense du Timor-Leste par les soins d'officiers de liaison • Réunions mensuelles avec les principales parties prenantes afin d'améliorer la coordination entre les services de sécurité du Timor-Leste	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.2 Normalisation de la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie	3.2.1 Les points de franchissement de la frontière fonctionnent normalement pour permettre le mouvement transfrontière de personnes et de biens avec un minimum de formalités 3.2.2 Mise en place d'un système de transit entre Ecussi et le reste du Timor-Leste avec l'accord de l'Indonésie et des services timorais
<i>Produits</i> • Liaison régulière entre le groupe de patrouille des frontières (police timoraise) et les services de sécurité indonésiens et conseils et appui en matière de délimitation et de démarcation de la frontière • Encadrement des services de sécurité timorais pendant les réunions de haut niveau entre services de sécurité indonésiens et timorais • Signature de l'accord militaire technique entre la MANUTO et les services de sécurité indonésiens concernant la coordination des activités portant sur la ligne de coordination tactique	

Facteurs externes

Les relations bilatérales entre le Gouvernement du Timor-Leste et le Gouvernement indonésien resteront cordiales. Le Gouvernement timorais fournira des services de contrôle des frontières.

Tableau 4

Ressources humaines : Programme 3
Sécurité et stabilité du Timor-Leste

											Total
I. Observateurs militaires											
Effectif autorisé 2003/04											95
Effectif proposé 2004/05 ^a											42
Variation nette											(53)
II. Contingents											
Effectif autorisé 2003/04 ^b											3 530
Effectif proposé 2004/05 ^c											435
Variation nette											(3 095)
	<i>Personnel international</i>									<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel		<i>Volontaires</i>	Total
III. Personnel civil											
Bureau du commandant de la force											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	–	–	–	2	–	3	45	–	48
Effectif proposé 2004/05	–	1	–	–	–	1	–	2	20	–	22
Variation nette	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(25)	–	(26)
Total (I) + (II) + (III)											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	–	–	–	2	–	3	45	–	3 673
Effectif proposé 2004/05	–	1	–	–	–	1	–	2	20	–	499
Variation nette	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(25)	–	(3 174)

^a Officiers de liaison.

^b Dont un groupe constitué de la police de 125 personnes.

^c Dont le groupe d'intervention international de 125 personnes.

13. Prend en compte des ajustements découlant de la réduction de la taille de la Mission et de la révision de son mandat ainsi que de la réduction d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) (assistant administratif) et de 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (traducteurs-interprètes).

4. Composante Appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Appui logistique et administratif efficace et efficient de la Mission	4.1.1 Amélioration de l'efficacité des services de restauration et de la fourniture de rations et d'eau en bouteille aux contingents 4.1.2 Acceptation sans servitude ni hypothèque par le Gouvernement timorais de biens immobiliers excédentaires occupés antérieurement par la MANUTO
<i>Produits</i> Amélioration des services • Contrat global de services de restauration par la combinaison des différents services, notamment de cuisines et fourniture de rations Transition administrative Personnel civil • Formalités de cessation de service de 250 membres du personnel civil Installations et infrastructures • Clôture et restitution de 15 immeubles au Gouvernement timorais • Liquidation de 14 300 articles d'équipement appartenant à l'ONU • Apurement et clôture de cinq grands contrats et 350 commandes • Cinq importants envois de matériel appartenant à l'ONU et aux contingents Opérations Personnel militaire et personnel de police • Vérification et contrôle du matériel appartenant aux contingents et de l'autosuffisance pour 310 membres des contingents et le Groupe international d'intervention de 125 personnes • Fourniture de services de restauration et d'eau en bouteille à 310 membres des contingents et au Groupe international d'intervention de 125 personnes Personnel civil • Gestion de 1 093 contrats de personnel civil (dont 277 fonctionnaires internationaux, 20 administrateurs recrutés sur le plan national, 594 agents locaux, 144 Volontaires des Nations Unies et 58 conseillers publics du Groupe d'appui civil) Installations et infrastructures • Entretien de 128 bâtiments et alimentation en électricité au moyen de 46 groupes électrogènes Transports terrestres • Entretien et exploitation de 365 véhicules appartenant à l'ONU • Fourniture de carburant et de lubrifiants pour 365 véhicules appartenant à l'ONU et une centaine de véhicules appartenant aux contingents	

Transport aérien
Gestion et inspection de deux aéronefs militaires et de quatre aéronefs dans le cadre de contrats commerciaux
Transmissions
Entretien d'un réseau de télécommunications composé de quatre stations terriennes et d'un réseau téléphonique national à très hautes fréquences et à hyperfréquences desservant toutes les composantes de la Mission, y compris la police nationale, dans l'ensemble du Timor-Leste
Informatique
Entretien de réseaux locaux et étendus comprenant 764 postes de travail
Services médicaux
- Création, gestion et entretien d'une formation sanitaire de niveau 1+ à Dili et d'une formation sanitaire de niveau 1 à Moleana - Fourniture à tout le personnel de services d'orientation et d'analyses concernant le VIH - Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de l'ensemble du personnel, y compris par l'éducation mutuelle
Début de la liquidation
Personnel militaire et personnel de police
- Rapatriement de 310 membres des contingents - Rapatriement du Groupe international d'intervention de 125 personnes - Rapatriement de 42 officiers de liaison - Rapatriement de 157 membres de la police civile
Personnel civil
Rapatriement de 58 conseillers civils
<i>Facteurs externes</i>
Les accords sur le statut de la Mission seront reconnus et les biens et services pourront être fournis.

Tableau 5
Ressources humaines : composante Appui

Division de l'administration	Personnel international							Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel		
Bureau du chef de l'administration										
Effectif autorisé 2003/04	–	1	4	–	3	1	–	9	3	12
Effectif proposé 2004/05	–	1	1	2	2	–	–	6	3	9
Variation nette	–	–	(3)	2	(1)	(1)	–	(3)	–	(3)

Division de l'administration	Personnel international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Section de la sécurité											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	1	4	33	2	–	40	181	4	225
Effectif proposé 2004/05	–	–	1	1	22	–	–	24	132	3	159
Variation nette	–	–	–	(3)	(11)	(2)	–	(16)	(49)	(1)	(66)
Services administratifs											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	14	19	56	7	–	97	135	33	265
Effectif proposé 2004/05	–	–	7	10	32	–	–	49	70	18	137
Variation nette	–	(1)	(7)	(9)	(24)	(7)	–	(48)	(65)	(15)	(128)
Services d'appui intégrés											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	13	18	101	2	–	135	410	131	676
Effectif proposé 2004/05	–	–	8	6	57	–	–	71	193	35	299
Variation nette	–	(1)	(5)	(12)	(44)	(2)	–	(64)	(217)	(96)	(377)
Groupe de la transition administrative											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2004/05	–	1	5	3	15	–	–	24	50	35	109
Variation nette	–	1	5	3	15	–	–	24	50	35	109
Total											
Effectif autorisé 2003/04	–	3	32	41	193	12	–	281	729	168	1 178
Effectif proposé 2004/05	–	2	22	22	128	–	–	174	448	91	713
Variation nette	–	(1)	(10)	(19)	(65)	(12)	–	(107)	(281)	(77)	(465)

14. Le tableau d'effectifs proposé au titre de la composante appui prend en compte des ajustements découlant de la réduction de la taille de la Mission et de son mandat, y compris le déclassement du poste de chef de l'administration de D-2 (directeur de l'administration) à D-1 (chef de l'administration), des postes de chef des services administratifs et des services d'appui intégrés de D-1 à P-5 et de P-5 à P-4 de tous les chefs de section, y compris le chef de la sécurité. Selon la restructuration du Bureau du chef de l'administration, le poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) et celui de spécialiste de la sécurité aérienne (P-4) sont déclassés à P-3.

15. À propos des activités liées à la réduction de la taille de la Mission et à la liquidation des avoirs qui ne sont plus requis du fait de la réduction de ses opérations, il est proposé de constituer pour une période de trois mois (juillet-septembre 2004) un groupe de la transition administrative qui compterait 109 postes (1 D-2, 4 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 15 postes du Service mobile, 50 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 35 postes de Volontaire des Nations Unies.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} juillet 2002- 30 juin 2003		1 ^{er} juillet 2003- 30 juin 2004		Dépenses prévues pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005		Variation	
					1 ^{er} juillet 2004- 20 mai 2005	21 mai- 30 juin 2005		
	Dépenses	Montants alloués	Fonctionnement	Début des activités de liquidation	Total		Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)+(4)		(6)=(5)-(2)	(7)=(6)/(2)
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	4 365,9	3 346,5	1 237,3	117,2	1 354,5		(1 992,0)	(59,5)
Contingents	100 040,6	71 309,2	9 504,2	1 555,1	11 059,3		(60 249,9)	(84,5)
Police civile	26 703,7	12 991,9	4 625,2	438,0	5 063,2		(7 928,7)	(61,0)
Unités de police constituées	—	2 677,8	—	—	—		(2 677,8)	(100,0)
Total partiel	131 110,2	90 325,4	15 366,7	2 110,3	17 477,0		(72 848,4)	(80,7)
Personnel civil								
Personnel international ^a	50 519,4	43 696,4	27 132,4	2 522,4	29 654,8		(14 041,6)	(32,1)
Personnel recruté sur le plan national ^b	3 600,7	2 871,0	2 427,5	225,5	2 653,0		(218,0)	(7,6)
Volontaires des Nations Unies	10 686,1	6 383,4	3 557,4	254,8	3 812,2		(2 571,2)	(40,3)
Total partiel	64 806,2	52 950,8	33 117,3	3 002,7	36 120,0		(16 830,8)	(31,8)
Dépenses opérationnelles								
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 838,1	3 955,5	7 339,8	—	7 339,8		3 384,3	85,6
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—		—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—		—	—
Consultants	4 264,7	3 260,9	117,6	—	117,6		(3 143,3)	(96,4)
Voyages	1 179,2	721,8	442,0	42,5	484,5		(237,3)	(32,9)
Installations et infrastructures	20 348,2	15 317,2	5 499,6	532,0	6 031,6		(9 285,6)	(60,6)
Transports terrestres	8 518,1	3 844,8	2 073,9	262,5	2 336,4		(1 508,4)	(39,2)
Transports aériens	32 753,5	24 279,6	9 062,4	1 146,7	10 209,1		(14 070,5)	(58,0)
Transports maritimes et fluviaux	913,0	1 124,4	—	—	—		(1 124,4)	(100,0)
Transmissions	7 352,3	5 173,1	1 789,3	363,2	2 152,5		(3 020,6)	(58,4)
Informatique	893,9	898,0	484,6	61,3	545,9		(352,1)	(39,2)
Services médicaux	4 282,3	3 000,8	301,4	35,5	336,9		(2 663,9)	(88,8)
Matériel spécial	1 361,4	1 091,0	90,0	9,0	99,0		(992,0)	(90,9)
Fournitures, services et matériel divers	3 329,0	2 884,2	1 566,9	516,2	2 083,1		(801,1)	(27,8)
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—		—	—
Total partiel	92 024,7	65 551,3	28 767,5	2 968,9	31 736,4		(33 814,9)	(51,6)
Total brut	287 941,1	208 827,5	77 251,5	8 081,9	85 333,4		(123 494,1)	(59,1)

Catégorie de dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005				Variation		
	1 ^{er} juillet 2002- 30 juin 2003	1 ^{er} juillet 2003- 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004- 20 mai 2005	21 mai- 30 juin 2005			
	Dépenses	Montants alloués	Fonctionnement	Début des activités de liquidation	Total	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)+(4)	(6)=(5)-(2)	(7)=(6)/(2)
Recettes provenant des contributions du personnel	8 232,9	6 554,3	5 527,5	382,9	5 910,4	(643,9)	(9,8)
Total net	279 708,2	202 273,3	71 724,0	7 699,0	79 423,0	(122 850,2)	(60,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^c	60,0	60,0	53,3	6,7	60,0	—	—
Total	288 001,1	208 887,5	77 304,8	8 088,6	85 393,4	(123 494,1)	(59,1)

Note : L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.

^a Les prévisions pour 2004/05 reposent sur un taux de rotation de 15 %, tandis qu'un taux de vacance de postes de 20 % avait été appliqué en 2003/04.

^b Les prévisions pour 2004/05 reposent sur un taux de rotation de 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et un abattement de 20 % au titre des délais de recrutement des administrateurs recrutés sur le plan national, tandis qu'un taux de vacance de postes de 15 % avait été appliqué pour l'ensemble du personnel recruté sur le plan national en 2003/04.

^c Les prévisions pour 2004/05 tiennent compte d'une contribution de 60 000 dollars du gouvernement du Territoire du Nord (Australie) pour les bureaux de Darwin.

B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

16. Sur la base des taux standard, les sommes qu'il faudra rembourser au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 s'élèvent à 2 968 000 dollars et se répartissent comme suit :

Catégorie de dépenses	Montant estimatif (milliers de dollars É.-U.)
Matériel majeur	1 286,9
Soutien logistique autonome	
Restauration (cuisines)	128,6
Matériel de bureau	107,0
Électricité	130,9
Missions secondaires du génie	75,0
Blanchisserie et nettoyage	103,6
Matériel de campement	31,3
Hébergement	166,9
Magasin – divers	236,3
Transmissions	334,6

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif (milliers de dollars É.-U.)</i>
Services médicaux	109,9
Neutralisation des explosifs et munitions	33,9
Observation	65,1
Fournitures pour la défense des périmètres	158,0
Total partiel	1 681,1
Total	2 968,0

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des actes extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(1 992,0)	(59,5 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

17. La variation de 1 992 000 dollars est imputable à la réduction de l'effectif autorisé : 95 observateurs militaires seront remplacés par 42 officiers de liaison, lesquels auront droit aux mêmes prestations que les observateurs militaires. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 représente les ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des voyages des officiers de liaison jusqu'à leur rapatriement, le 31 mai 2005 au plus tard (117 200 dollars).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(60 249,9)	(84,5 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

18. La variation de 60 249 900 dollars est due à la réduction de l'effectif autorisé, ramené de 3 405 à 310 membres de contingents. Le montant prévu à cette rubrique comprend aussi les ressources nécessaires au titre du Groupe international d'intervention, pour lequel les gouvernements fournisseurs seront remboursés aux taux applicables aux contingents. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 correspond aux ressources nécessaires au titre des contingents, y compris le Groupe international d'intervention, jusqu'à leur rapatriement, le 30 juin 2005 au plus tard (1 555 100 dollars).

	<i>Variation</i>	
Police civile	(7 928,7)	(61,0 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

19. La variation de 7 928 700 dollars est due à la réduction de l'effectif de la police civile, ramené de 550 à 157 policiers. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 correspond aux ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des voyages des policiers jusqu'à leur rapatriement, le 31 mai 2005 au plus tard (438 000 dollars).

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(2 677,8)	(100,0 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

20. La variation de 2 677 800 dollars tient au fait que tous les membres des unités de police constituées auront été rapatriés avant juillet 2004.

	<i>Variation</i>	
Personnel international	(14 041,6)	(32,1 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

21. La variation de 14 041 600 dollars est due à la réduction de l'effectif civil de la Mission, le nombre de postes ayant été ramené de 399 au 30 juin 2004 à 277 au 1^{er} juillet 2004. Le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2004-2005 prévoit le maintien en poste pendant une période de trois mois (juillet à septembre 2004) de 24 fonctionnaires internationaux qui feront partie du Groupe de la transition administrative. À l'expiration du mandat de la Mission, le 20 mai 2005, le personnel commencera à être rapatrié, 150 postes devant être maintenus jusqu'au 30 juin 2005.

22. Les dépenses afférentes au personnel international ont été calculées sur la base du barème des traitements standard applicable à New York pour 35 % des postes proposés. Pour les 65 % restants, les dépenses ont été calculées sur la base des barèmes applicables aux engagements de courte durée. Un taux de rotation de 15 % a été appliqué. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 correspond aux ressources nécessaires au titre du rapatriement du personnel et des dépenses de personnel relatives aux postes qui seront maintenus pendant la phase de lancement des activités de liquidation de la Mission (2 522 400 dollars).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(218,0)	(7,6 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

23. La variation de 218 000 dollars est due à la réduction de l'effectif du personnel recruté sur le plan national, le nombre de postes ayant été ramené de 928 au 30 juin 2004 à 614 au 1^{er} juillet 2004. Le tableau d'effectifs proposé prévoit le maintien en poste pendant une période de trois mois (juillet à septembre 2004) de 50 membres du personnel recruté sur le plan national qui feront partie du Groupe de la transition administrative. À l'expiration du mandat de la Mission, le 20 mai 2005, l'effectif commencera à être réduit, 398 postes devant être maintenus jusqu'au 30 juin 2005.

24. L'effectif proposé comprend 20 administrateurs recrutés sur le plan national. Pour le calcul des prévisions de dépenses, un taux de rotation de 5 % a été appliqué pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et un coefficient d'abattement pour délais de recrutement de 20 % a été appliqué pour les administrateurs recrutés sur le plan national; les barèmes des traitements révisés en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2003 ont été utilisés. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 correspond aux ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international qui sera maintenu en poste pour la mise en train des activités de liquidation de la Mission (225 500 dollars).

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(2 571,2)	(40,3 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

25. La variation de 2 571 200 dollars tient à la réduction de l'effectif des Volontaires des Nations Unies, dont le nombre a été ramené de 209 au 30 juin 2004 à 144 au 1^{er} juillet 2004. Le tableau d'effectifs proposé prévoit le maintien en fonctions pendant une période de trois mois (juillet à septembre 2004) de 35 volontaires qui feront partie du Groupe de la transition administrative. À l'expiration du mandat de la Mission, le 20 mai 2005, l'effectif commencera à être réduit, 56 volontaires devant rester en fonctions jusqu'au 30 juin 2005. Pour le calcul des prévisions de dépenses relatives aux Volontaires des Nations Unies, un taux de rotation de 10 % a été appliqué. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 correspond aux ressources nécessaires au titre du rapatriement des volontaires et du maintien en fonctions de ceux qui resteront pour la mise en train des activités de liquidation de la Mission (254 800 dollars).

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 384,3	85,6 %

Gestion : réaménagement des ressources

26. La variation de 3 384 300 dollars est due à l'inscription à cette rubrique des ressources nécessaires pour engager 58 conseillers civils qui seconderont le Gouvernement timorais et les rapatrier, le 31 mai 2005 au plus tard, quand le mandat de la Mission aura expiré. Il est également prévu d'engager du personnel temporaire pour remplacer les membres du personnel recruté sur le plan national en congé de maladie ou de maternité.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(3 143,3)	(96,4 %)

Gestion : réaménagement des ressources

27. La variation de 3 143 300 dollars tient au fait que les ressources nécessaires au titre des conseillers civils qui seconderont le Gouvernement timorais ont été inscrites à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le montant prévu au titre de la rubrique Consultants correspond aux ressources nécessaires pour engager des consultants dans les domaines suivants : pourparlers relatifs à la frontière, lutte antiterroriste, évaluation du Groupe d'appui civil, trafic d'êtres humains, transparence et responsabilité de l'administration et renforcement du secteur de la justice.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(237,3)	(32,9 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

28. La variation de 237 300 dollars tient à la réduction du nombre de voyages à effectuer au titre de la formation et d'autres activités. Le montant prévu correspond au coût des voyages qu'effectueront le Représentant spécial du Secrétaire général et de hauts responsables de la Mission pour participer à des consultations et à des réunions, des voyages que feront les membres du personnel du Siège de l'ONU chargés de fournir un appui pendant la phase de liquidation, ainsi que d'apporter un

soutien logistique et administratif, et des voyages liés à la formation (appui technique dans le domaine de l'informatique et de la télématique, administration générale, achats, génie, transports terrestres et renforcement des capacités dans les domaines des crimes graves et des droits de l'homme). Le montant prévu pour la période 21 mai au 30 juin 2005 correspond aux ressources nécessaires au titre des voyages qui seront effectués après l'expiration du mandat de la Mission (42 500 dollars).

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(9 285,6)	(60,6 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

29. La variation de 9 285 600 dollars tient au fait que la Mission mènera moins d'activités opérationnelles puisque ses effectifs militaires et civils seront réduits. Les ressources prévues doivent couvrir la location de locaux, l'achat de fournitures, les services d'entretien et de construction (notamment aux fins de l'amélioration de l'infrastructure de sécurité de la Mission) et les sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents au titre du soutien logistique autonome. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 couvrira notamment le coût de la remise en état du matériel devant être expédié à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (532 000 dollars).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 508,4)	(39,2 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

30. La variation de 1 508 400 dollars est due à la réduction du parc de véhicules de la Mission. Les ressources prévues couvriront le fonctionnement de 365 véhicules appartenant à l'ONU et de 100 véhicules appartenant aux contingents, la location pour de courtes périodes de véhicules spécialisés et la livraison et la distribution du carburant pour les véhicules, aéronefs et groupes électrogènes. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 correspond au coût du fonctionnement du parc de véhicules pendant la phase de mise en train des activités de liquidation de la Mission (262 500 dollars).

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(14 070,5)	(58,0 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

31. La variation de 14 070 500 dollars est due à la réduction du nombre d'aéronefs de la Mission. Les ressources prévues couvriront les frais de fonctionnement de cinq hélicoptères, dont deux hélicoptères militaires et trois hélicoptères loués à des entreprises commerciales, et d'un avion loué pour effectuer deux déplacements aller retour Dili-Darwin par semaine et d'éventuelles évacuations sanitaires d'urgence. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 correspond aux ressources nécessaires pour le fonctionnement des aéronefs qui seront utilisés pour transporter des passagers et des marchandises des régions périphériques jusqu'à Dili

quand les contingents et le personnel civil commenceront à être rapatriés et que les activités de liquidation démarreront (1 146 700 dollars).

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes et fluviaux	(1 124,4)	(100,0 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

32. La variation de 1 124 400 dollars tient au fait qu'il a été mis fin au 30 juin 2004 aux contrats de location de remorqueurs et de barges.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(3 020,6)	(58,4 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

33. La variation de 3 020 600 dollars tient au fait que la Mission mènera moins d'activités opérationnelles puisque ses effectifs militaire et civil seront réduits. Les ressources prévues couvriront l'achat de téléphones par satellite pour les conseillers de la police civile, l'entretien et le fonctionnement des réseaux de communication de la Mission (satellite, radio VHF et HF, liaisons hertziennes et liaisons téléphoniques dans les zones rurales), les réparations du matériel de transmission et les pièces détachées, et les communications par réseaux commerciaux. Elles couvriront aussi les montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents au titre du soutien logistique autonome. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 correspond aux ressources nécessaires au titre de l'entretien et du fonctionnement, à moindre échelle, des réseaux de communications de la Mission (363 200 dollars).

	<i>Variation</i>	
Informatique	(352,1)	(39,2 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

34. La variation de 352 100 dollars tient au fait que la Mission mènera moins d'activités opérationnelles puisque ses effectifs militaire et civil seront réduits. Les ressources prévues couvriront la part de la Mission dans les dépenses afférentes au contrat de services d'appui passé avec le fabricant pour les logiciels et le matériel utilisés dans les missions de maintien de la paix, les licences et droits d'utilisation des logiciels et les pièces détachées et fournitures nécessaires au fonctionnement des réseaux informatiques de la Mission. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 correspond aux ressources nécessaires au titre de l'entretien et du fonctionnement, à moindre échelle, de ces réseaux informatiques (61 300 dollars).

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(2 663,9)	(88,8 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

35. La variation de 2 663 900 dollars tient à la réduction des effectifs militaire et civil de la Mission. Les ressources prévues couvriront les services médicaux (y compris les consultations extérieures, les hospitalisations, les analyses de laboratoire et les services mortuaires), les fournitures médicales (médicaments, vaccins, fournitures médicales et dentaires) et les montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents au titre du soutien logistique autonome. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 correspond aux ressources nécessaires pour cette période au titre des fournitures et services médicaux (35 500 dollars).

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(992,0)	(90,9 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

36. La variation de 992 000 dollars tient à la réduction de l'effectif militaire de la Mission. Les ressources prévues couvriront les montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents au titre du soutien logistique autonome, notamment un montant de 9 000 dollars pour la période comprise entre le 21 mai 2005 et le moment où les contingents seront rapatriés.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(801,1)	(27,8 %)

Mandat : réduction des effectifs de la Mission et modification de ses attributions

37. La variation de 801 100 dollars tient au fait que la Mission mènera moins d'activités opérationnelles puisque ses effectifs militaire et civil seront réduits. Les ressources prévues couvriront l'achat de divers articles de remplacement, le fret et les autres dépenses relatives au transport de marchandises au niveau local (transports terrestres et services commerciaux de transport par ferry et barge), les accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants, les assurances générales et frais bancaires, les dépenses de formation (honoraires et fournitures) et les services d'enlèvement des munitions non explosées dans les champs de tir utilisés par la composante militaire de la Mission. Le montant prévu pour la période du 21 mai au 30 juin 2005 correspond au fret et aux autres dépenses relatives à l'expédition de véhicules et de matériel divers à la Base de soutien logistique des Nations Unies, où ils seront temporairement entreposés (516 200 dollars).

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

38. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission se présentent comme suit :

- a) **Ouverture, pour le fonctionnement de la Mission, du 1^{er} juillet 2004 au 20 mai 2005, d'un crédit de 77 251 500 dollars comprenant le montant de 30 485 600 dollars déjà autorisé par l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/260 B du 18 juin 2004, pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2004;**

b) Mise en recouvrement, pour la période du 1^{er} juillet au 20 novembre 2004, d'un montant de 3 609 969 dollars, compte tenu du montant de 30 485 600 dollars mis en recouvrement pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2004 en application de la résolution 58/260 B de l'Assemblée générale;

c) Mise en recouvrement, pour la période du 21 novembre 2004 au 20 mai 2005, d'un montant de 43 155 931 dollars, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission;

d) Ouverture d'un crédit de 8 081 900 dollars et mise en recouvrement du même montant pour la période du 21 mai au 30 juin 2005, au titre de la mise en train des activités de liquidation de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif estime que l'importance des économies qui sont régulièrement réalisées par la Mission au titre d'engagements d'exercices antérieurs résulte d'un manque de rigueur dans l'engagement des fonds et illustre des carences au niveau de l'exécution du budget et du suivi requis en la matière. Le Comité demande que des efforts soient faits pour régler ces problèmes ^a .	Des agents certificateurs vérifient systématiquement la validité de tous les engagements de dépenses. En outre, les engagements de l'exercice en cours et des exercices précédents sont régulièrement passés en revue, ce qui permet de s'assurer qu'ils sont réglés en temps voulu.
Le Comité consultatif recommande que la MANUTO et les autres partenaires au Timor oriental collaborent et coordonnent leurs efforts en vue de créer des capacités durables en matière de maintien de l'ordre. À cette fin, il demande que des informations sur le travail qui a déjà été accompli et sur les plans futurs pour atteindre cet objectif soient incluses dans le prochain projet de budget ^b .	Des renseignements sur les efforts que fait la MANUTO pour collaborer et se concerter avec les autres partenaires en vue de créer des capacités durables en matière de maintien de l'ordre au Timor-Leste figurent dans le rapport sur la MANUTO que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité (S/2004/333, par. 38 à 44).
Le mandat de la MANUTO devant prendre fin le 30 juin 2004, le Comité consultatif demande que des mesures soient prises sans tarder pour préparer un plan de liquidation des avoirs, et qu'un rapport à ce sujet soit présenté à l'Assemblée générale ^c .	Dans sa résolution 58/260 A du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a approuvé le don au Gouvernement du Timor-Leste d'actifs de la Mission ayant, au plus, une valeur d'inventaire de 35 262 900 dollars et une valeur résiduelle de 15 879 900 dollars. Des renseignements

*Demande/recommandation**Mesures prises*

sur l'application du plan de liquidation des avoirs et la cession effective des avoirs dont il est prévu de faire don au Gouvernement timorais seront présentés à l'Assemblée générale dans le rapport sur la liquidation finale des avoirs de la MANUTO qui sera établi une fois achevées les activités de liquidation de la Mission.

^a A/57/772/Add.11, par. 6.

^b Ibid, par. 20.

^c Ibid., par. 22.

B. Comité des commissaires aux comptes

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité des commissaires aux comptes recommande à nouveau que l'Administration veille à ce que le personnel des opérations aériennes reçoive une formation appropriée, comme il est prévu dans le Manuel d'opérations aériennes^a.

Conformément à cette recommandation, le chef adjoint des opérations aériennes avait été chargé de veiller à ce que le programme de formation en cours d'emploi soit suivi et mené à bien. En raison de la réduction des effectifs du Groupe des opérations aériennes, c'est désormais au fonctionnaire chargé du Groupe des aérodromes, aérogares et hélistations qu'incombent ces fonctions.

Le Comité recommande que l'Administration prenne des mesures pour s'assurer que tous les fonctionnaires intervenant dans les opérations d'achat aient connaissance des directives relatives aux achats et que ces directives leur soient régulièrement rappelées^b.

Tous les documents contenant ou mentionnant des directives de la Division des achats, y compris les mémorandums et bulletins d'information, sont communiqués au personnel de la Section des achats de la Mission.

Le Comité recommande que l'Administration prenne les mesures voulues pour s'assurer que les fournisseurs réunissent les conditions nécessaires avant de les inscrire sur la liste des fournisseurs/prestataires éventuels, conformément aux dispositions du Manuel des achats de l'ONU^c.

En janvier 2004, la Mission a créé un Comité de contrôle des fournisseurs; depuis lors, l'inscription de nouveaux fournisseurs et prestataires sur la liste fait l'objet d'un contrôle continu, comme le prévoit le Manuel des achats de l'ONU.

Le Comité recommande à nouveau que les missions de maintien de la paix établissent des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs pendant l'exécution des marchés et à la fin des contrats et transmettent ces rapports à la Division des achats dans les meilleurs délais afin d'éviter qu'un contrat ne soit maintenu, prorogé et/ou renouvelé alors que les prestations du fournisseur n'ont pas été évaluées^d.

Des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs sont établis sur la base des observations formulées par les services demandeurs à la fin des contrats ou au moment de leur renouvellement. La Section des achats utilise ces rapports pour évaluer les prestations des fournisseurs, ce qu'elle fait quand il est question de prolonger un contrat ou quand un fournisseur fait une soumission pour un nouveau

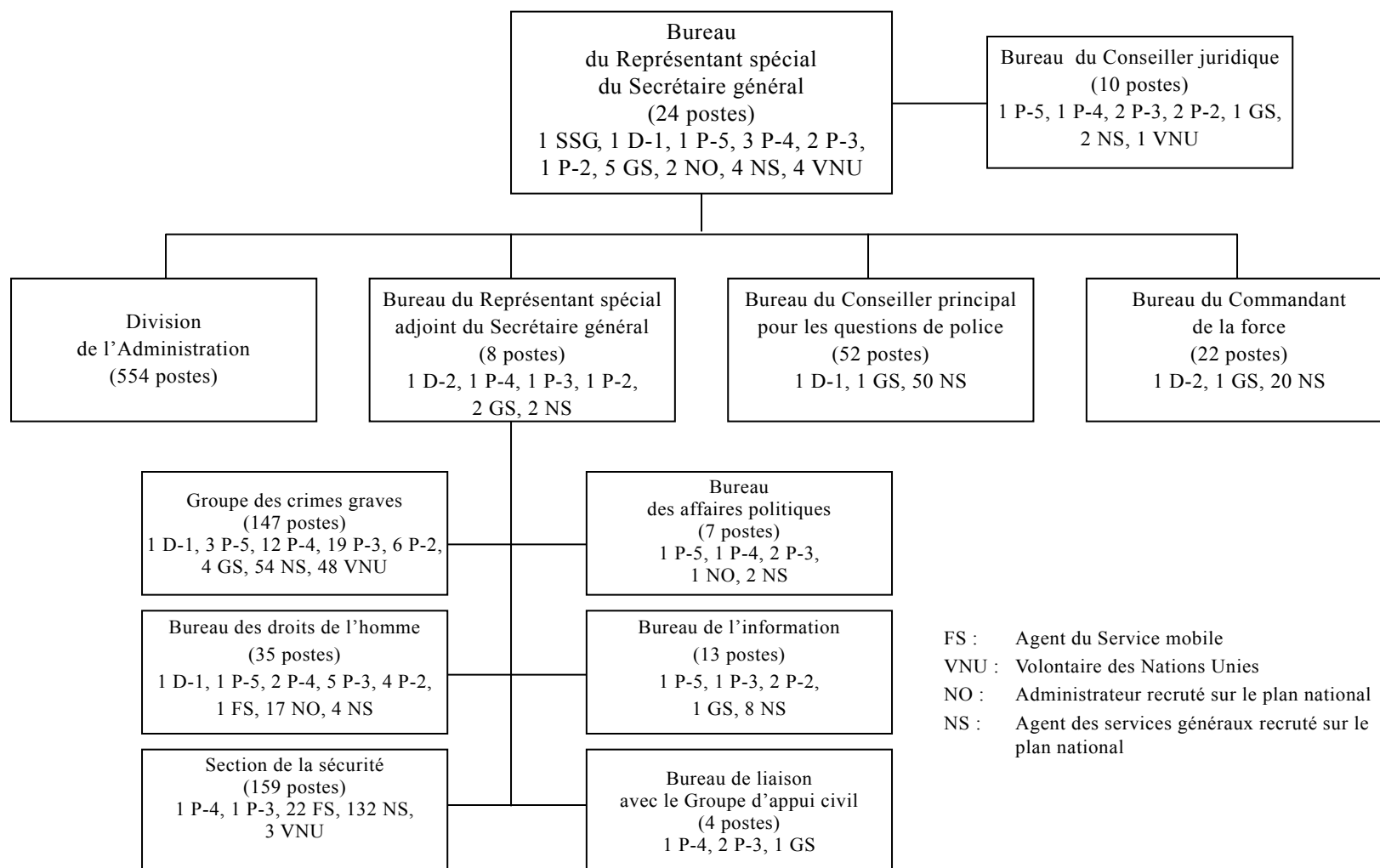
<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
	contrat. Tous les rapports sont communiqués à la Division des achats, avec les recommandations du Comité local des marchés.
^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 5 (A/58/5), vol. II, par. 127. ^b Ibid., par. 163. ^c Ibid., par. 181. ^d Ibid., par. 192.	

C. Bureau des services de contrôle interne

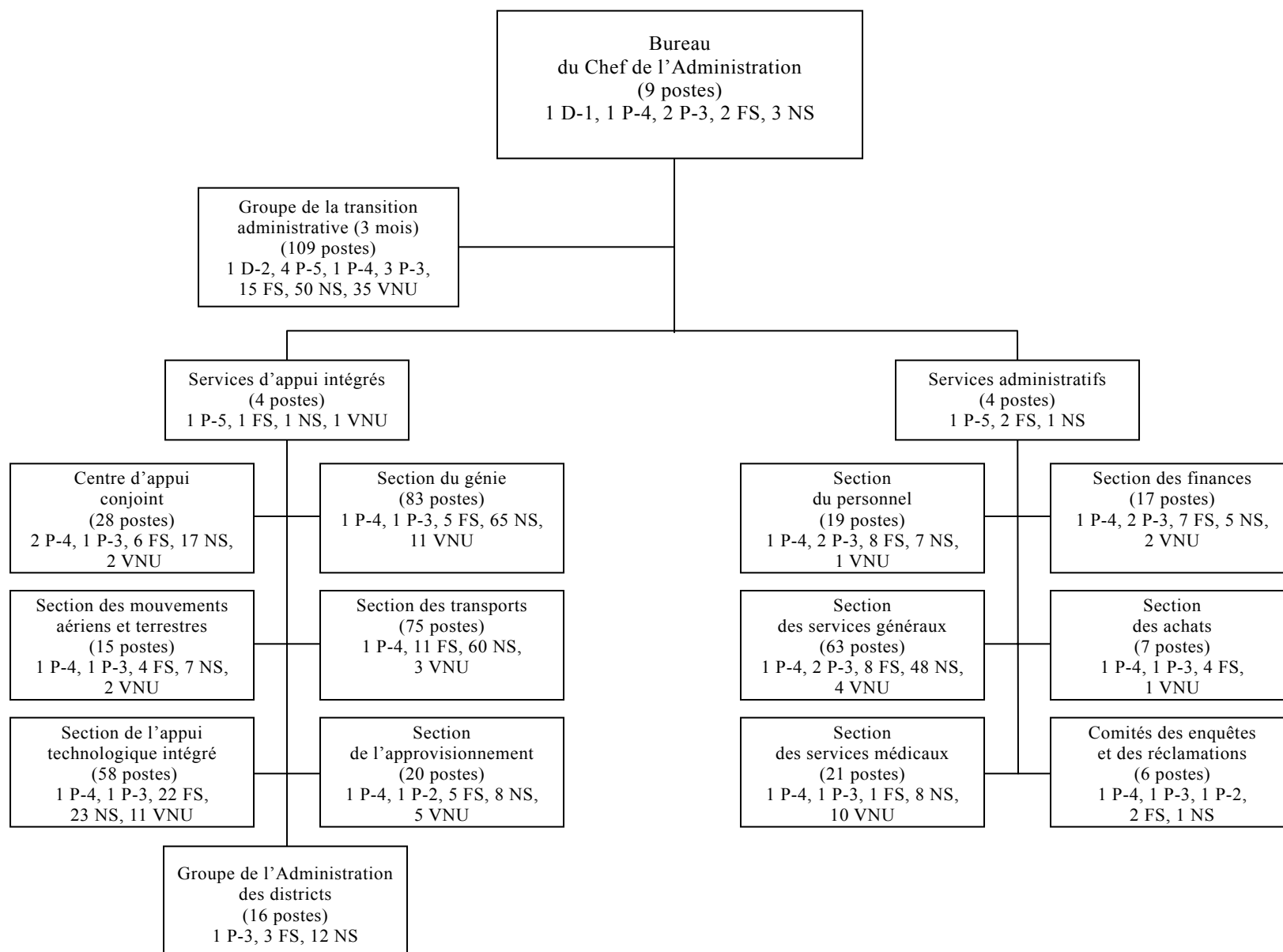
<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
La Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne a vérifié une série d'informations selon lesquelles des fonctionnaires de l'ATNUTO avaient délivré de fausses lettres officielles à des Timorais ne relevant pas de l'Organisation pour qu'ils puissent être admis en Australie ^a .	La Mission ne permet plus à son personnel d'utiliser le papier à en-tête de l'ONU pour les demandes de visas australiens; elle a réexaminé les procédures relatives à l'utilisation de documents des Nations Unies aux fins des demandes de visas et a institué des réévaluations régulières de ces procédures. En outre, le Gouvernement australien a resserré les contrôles aux frontières pour le personnel de la MANUTO qui se rend en Australie.
^a A/58/364, par. 55.	

Organigrammes

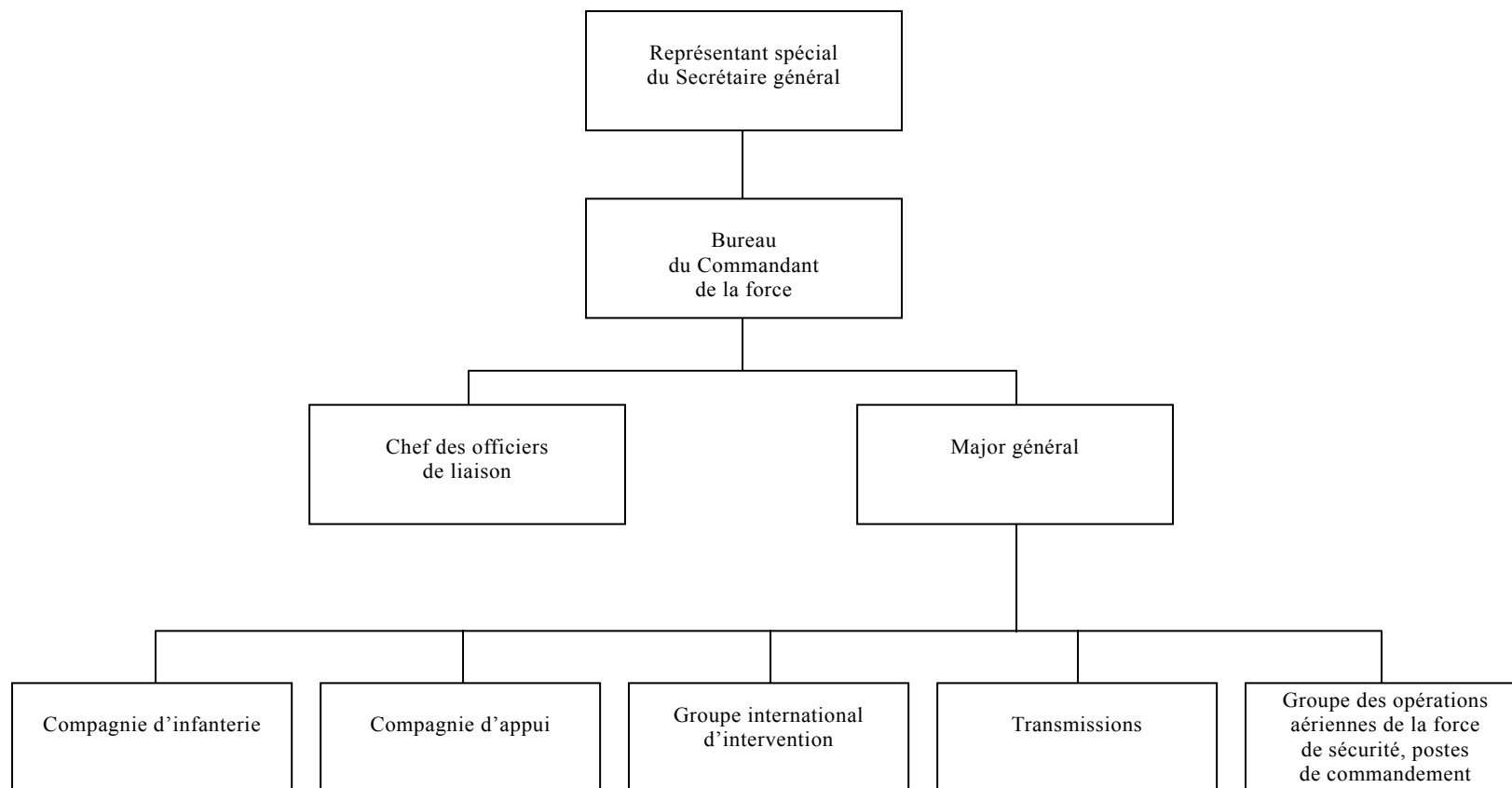
A. Services organiques



B. Services administratifs



C. Composante militaire



Carte